

Saint-Michel-sur-Orge, le 15 Juillet 2020

Direction Enfance Vie Associative et Culture  
Service Vie associative

Mesdames les Présidentes,  
Messieurs les Présidents d'association

**Affaire suivie par**

Aurélie LEGRAND

Téléphone : 01 80 37 23 14

Courriel : association@saintmichel91.fr

Réf : 2020/07/001/VA/ASSO/AL

**Objet : Subvention 2021 et mise à jour des informations associatives**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Votre association participe activement au dynamisme et à la qualité de vie de notre ville. C'est pourquoi, la municipalité tient à subventionner certaines actions d'intérêt général.

Pour cela, je vous invite à télécharger le dossier de demande de subvention 2021 sur le site internet de la ville [www.saintmichelsurorge.fr](http://www.saintmichelsurorge.fr), rubrique « Bouger - Sortir / Vie associative / Subventions aux Associations » que vous trouverez également en pièce jointe du présent courrier.

Le Conseil municipal sera invité à se prononcer sur le montant des subventions octroyées lors du vote du budget primitif de la commune en décembre 2020.

Votre dossier devra donc impérativement être retourné, complété et signé, avec les documents annexes, au service Vie associative, **avant le 1<sup>er</sup> octobre 2020**, sous peine de ne pouvoir être instruit.

Afin de permettre une mise à jour des informations concernant votre association, la feuille de renseignements (feuillet 1) devra être **impérativement** retournée au service Vie associative, **même si vous ne souhaitez pas déposer de demande de subvention.**

Le service Vie associative se tient à votre disposition pour tout conseil concernant votre dépôt de dossier.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations dévouées.

Carole COUTON,  


Adjointe au maire Chargée de la Vie associative  
et festive